

Communiqué de Presse

Communauté de Communes Aunis Atlantique

Marans, le 22 septembre 2021

Contacts CdC Aunis Atlantique :

Service Communication, presse :

Mathilde CHARRIER

07 85 03 85 39

mathilde.charrier@aunisatlantique.fr

Service Grands travaux

Pierre CHARPENTIER

06 10 96 65 09

pierre.charpentier@aunisatlantique.fr

PÔLE DE SERVICES PUBLICS D'AUNIS ATLANTIQUE

Pose de la première botte de paille

Dans la zone d'activités de l'Aunis à Ferrières, la Communauté de Communes construit un pôle de services publics. Il réunira le siège de la CdC, le service de gestion comptable, le siège social de l'office de Tourisme, les antennes du Parc naturel régional du Marais poitevin et de la chambre d'Agriculture de Charente–Maritime à l'automne 2022.

Après quelques semaines de travaux de terrassement—fondation et pour marquer le début de la construction du bâtiment, la pose de la première botte de paille aura lieu :

→ **MARDI 28 SEPTEMBRE à 17h30**

Zone d'activités de l'Aunis—Ferrières

Présentation du projet : un bâtiment innovant

Un lieu de mutualisation

Ce bâtiment répond à la volonté de mutualiser sur un même lieu plusieurs services publics. Un équipement tertiaire de 2 225 m² sur une parcelle de 6 000 m² regroupant :

- Les services de la CDC Aunis Atlantique : 55 postes
- Un service de gestion comptable de la DDFIP : 26 postes
- Une antenne de la Chambre d'Agriculture : 4 postes
- Une antenne du Parc naturel Régional du Marais Poitevin : 4 postes
- Le siège social de l'Office de tourisme : 7 postes

Capacité totale de 96 postes.

Toutes les possibilités de mutualisation sont envisagées, notamment un accueil commun des publics et la mutualisation des espaces de réunions, techniques et de détente.

Un lieu central et accessible

L'implantation du bâtiment est prévue à Ferrières sur des terrains propriétés de la CdC situés à l'ouest de l'actuelle Zone de l'Aunis.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de l'Aunis. Il est directement accessible par le nouvel échangeur réalisé par le Département.

Le permis d'aménager comprend en face du bâtiment un espace de stationnement mutualisé et un pôle multimodal (aire de covoiturage, bornes de chargements de véhicules électriques...).



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine
la
Charente
Maritime



Marans, le 22 septembre 2021

Contacts CdC Aunis Atlantique :

Service Communication, presse :

Mathilde CHARRIER

07 85 03 85 39

mathilde.charrier@aunisatlantique.fr

Service Grands travaux

Pierre CHARPENTIER

06 10 96 65 09

pierre.charpentier@aunisatlantique.fr



Un lieu exemplaire en terme environnemental

Pour prendre en compte l'impact global du bâtiment sur l'environnement, la réflexion s'est portée sur plusieurs axes :

- la performance énergétique du bâtiment
- la production carbone des matériaux
- la densification de l'urbanisation
- la gestion de l'eau et des déchets
- l'environnement immédiat du bâtiment
- L'éco mobilité

La performance visée pour le bâtiment est un label E3+ / C2, soit une consommation d'énergie inférieure à 25 KWhep/m2 et une émission de carbone inférieure à 800 kgeqCO2 / m2.

Pour répondre à cet objectif sont notamment envisagées : une isolation paille et une ossature bois, une conception bioclimatique autour de l'inertie, la ventilation naturelle et le traitement solaire des façades, une récupération des eaux pluviales.

Calendrier de mise en œuvre

- Choix du site d'implantation : Juin 2018
- Marché de maîtrise d'œuvre : juin 2019
- Dépôt PC : 1^{er} juillet 2020
- Démarrage des travaux : juillet 2021
- Opération de réception : octobre 2022

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	
DSIL - Contrat de ruralité	722 134,00 € montant sollicité en cours d'instruction
DETR	640 120,00 €
REGION (Etudes et travaux HQE)	
Etudes	22 750,00 €
Travaux	487 013,00 € montant en cours d'instruction
CDC AA	3 687 095,37 €
Coût du projet HT	5 559 112,37 €



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



**la Charente
Maritime**



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE